

Conseil du 9^e arrondissement de Paris
Séance du 25 novembre 2019

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la Mairie du 9^e arrondissement de Paris.

Considérant la fermeture en 2015 de l'antenne de police située dans les locaux de la Mairie du 9^e sur décision du Préfet de police ;

Considérant que ces locaux ont été ensuite aménagés en RAM-RAP « les poussins du neuf » pour accueillir depuis 2018 les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales avec les enfants qu'elles gardent ;

Considérant la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris, qui, à la demande de la Maire de Paris, a transféré la compétence de délivrance des titres d'identité à Paris de la Préfecture de police vers la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement ;

Considérant la tenue régulière depuis janvier 2019 de réunions à la Mairie du 9^e en présence des services de la DDCT et du CASVP pour la création d'un service titres à la Mairie du 9^e ;

Considérant la libération par le CASVP de locaux au rez-de-chaussée de la Mairie du 9^e l'été dernier ;

Considérant l'ouverture d'un chantier en octobre dernier d'aménagement d'un service titres dans les locaux ainsi libérés dont les travaux sont intégralement financés sur l'État Spécial de la Mairie 9^e pour un montant de 65.000 euros et dont la livraison est prévue pour le 15 décembre ;

Considérant que la Maire du 9^e a interpellé le premier Adjoint à la Maire de Paris sur l'imminence de l'ouverture de ce nouveau service lors de son entretien budgétaire avec lui en juin 2019 ;

Considérant que le sujet a également été soulevé avec la Maire de Paris lors de la Conférence de Programmation des Équipements en novembre 2019 ;

Considérant que les services de la DDCT ont évalué à six équivalent temps plein le nombre d'agents nécessaires pour faire fonctionner ce nouveau service ;

Considérant que la Mairie du 9^e est en mesure de redéployer en interne un poste sur les six attendus ;

Considérant que la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris a conduit à la fusion administrative des quatre premiers arrondissements de Paris à l'horizon 2020 ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Redéploie cinq agents des Mairies des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements vers la Mairie du 9^e afin de permettre l'ouverture en janvier 2020 d'un nouveau service titres très attendu des habitants du 9^e mais également de tous les entrepreneurs et salariés du quartier.**